



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
B.P. 50010
57181 Terville CEDEX

Tél. : 03.82.88.82.88
Fax. : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

ARRETÉ N° 5447

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8-3, R. 111-19-29 et R.123-46,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU l'arrêté préfectoral n° 2016/CAB/SIACEDPC/092 en date du 30 septembre 2016 modifiant l'arrêté n° 2015/CAB/SIRACEDPC/035 en date du 1^{er} juin 2015 relatif aux commissions d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

VU la demande d'autorisation de travaux portant le n° AT 057 666 19 E 0023 relative à l'aménagement d'une cellule commerciale (C4), faisant partie d'un groupement d'établissements, à l'enseigne « MOBALPA », située 1 rue du Forgeron (Angle rue du Forgeron/route des Romains) 57180 Terville,

VU l'avis de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité de la Moselle, dans sa séance du 13 décembre 2019,

VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, dans sa séance du 10 janvier 2020,

VU l'avis favorable émis par la commission d'arrondissement pour la sécurité et contre les risques d'incendie et de panique lors de la visite avant ouverture effectuée le 10 février 2020,

ARRETE

Article 1 : Autorise l'ouverture au public de la cellule de vente de mobilier de cuisine à l'enseigne « MOBALPA » sis 1 rue du Forgeron (angle rue du Forgeron/route des Romains) - 57180 Terville, à compter du 11 février 2020.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.



Fait à Terville, le 10 février 2020
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué


Jean-Paul Boulay

Publié ou notifié le : **11 FEV. 2019**